

Les directives de l'ISTF sur le développement des sections 9 août 2020

Salutations!

Le Conseil central de la Société internationale des forestiers tropicaux est ravi que vous êtes intéressés à former une section de ISTF. Vous trouverez ci-dessous un plan suggéré pour créer votre section. Nous sommes impatients de recevoir votre projet de statuts de section. Veuillez consulter ces documents disponibles sur le Google Drive de l'ISTF ([LINK TO](#) (LIEN VERS): *les statuts du conseil de l'ISTF centrale, les directives de l'ISTF pour la formation des sections, le formulaire de proposition de la section de l'ISTF, le formulaire de conversion du projet de statuts de section de l'ISTF en statuts, et le modèle pour les statuts suggérés de la section de l'ISTF.*).

PLAN

1. Dans le formulaire google qui se trouve dans «l'Enquête d'intérêt», indiquez votre intérêt à former une section.
2. Étudiez les documents d'organisation de l'ISTF.
3. Utilisez le «Formulaire de projet de section» pour guider les prochaines étapes (4-7.9).
4. Définissez la zone géographique de votre section (établissement universitaire, région, pays?).
5. Trouvez plus de 10 personnes pour rejoindre votre section (l'ISTF travaille pour être inclusive, alors efforcez-vous pour avoir la diversité et l'équilibre entre les sexes).
6. Envoyez un avis de votre intention de former une section au Conseil de l'ISTF.
7. Effectuez les étapes suivantes (7.1-7.9) en consultation avec les membres potentiels de la section.
 - 7.1 Quel est le but (objectifs) de votre section?
 - 7.2 Que fera votre section?
 - 7.3 Comment la section sera-t-elle régie? (dirigeants, comités, etc.)
 - 7.4 Comment se dérouleront les élections?
 - 7.5 Comment la section sera-t-elle financée?
 - 7.6 Comment les fonds seront-ils gérés?
 - 7.7 Comment les réunions seront-elles organisées?
 - 7.8 Comment les rapports seront-ils effectués?
 - 7.9 Comment les statuts seront-ils modifiés?

8. Rédiger le projet de statuts de la section en utilisant le «Formulaire de projet statuts de section».
9. Envoyer la projet de statuts de section au Conseil de l'ISTF pour revision.
10. Convertir le projet de statuts en statuts de la section (document directeur, feuille de route).
11. Envoyer les projets de statuts au conseil d'administration de l'ISTF pour revision et incorporer les suggestions du conseil. (Cela peut prendre quelques itérations.)
12. Obtenir l'approbation des règlements tardifs par les membres potentiels.
13. Envoyer les statuts au Conseil d'administration de l'ISTF pour approbation.
14. Les membres potentiels adoptent officiellement les statuts et la section est formée.
15. Élire les dirigeants conformément aux statuts.
16. Les dirigeants élus signent les règlements approuvés et adoptés.

ÉTAPES DÉTAILLÉES

1. Remplir le formulaire Google «Enquête d'intérêt» à l'adresse https://drive.google.com/open?id=1tT3_hYFfklekOaGi2M0U7aXjtnZa5tovIu_h-sVTew
2. Étudier les documents pour former une section d'ISTF. (*Statuts centraux de l'ISTF, directives de l'ISTF pour la formation des sections, formulaire de projet de statuts de section d'ISTF et modèle des statuts de l'ISTF.*)
3. Utiliser le formulaire de projet de statuts de section pour guider les étapes 4-7.9.
4. Définir la zone géographique de votre section. Cette zone peut être une région comprenant plusieurs pays, un pays, une zone géographique avec des intérêts communs, ou une institution universitaire, etc. Il peut y avoir plusieurs personnes dans une zone donnée qui souhaitent former une ou plusieurs section et ils peuvent travailler ensemble pour le faire. Le Conseil de l'ISTF enverra la liste des personnes qui pourraient avoir un intérêt à former une section dans le même domaine. (*Voir les statuts du bureau de l'ISTF centrale, articles IX [points 1, 2].*)
5. Trouvez au moins 10 personnes pour rejoindre la section. L'ISTF s'efforce d'être aussi inclusive que possible, c'est pourquoi les sections doivent s'efforcer d'inclure l'identité, le patrimoine et le point de vue. Gardez cela à l'esprit lorsque vous pensez à qui vous recherchez en tant que membres pour votre section. (*Voir les articles III, IX des statuts centraux de l'ISTF [points 2, 4, 5]; le modèle des statuts du chapitre ISTF, article III.*)
6. Envoyez un avis de votre intention de former une section au Conseil de l'ISTF (tropicalforesters@gmail.com) (*Voir l'article IX des Statuts de l'ISTF centrale [point 2].*)
7. Effectuez les prochaines étapes (7.1-7.9) en consultation avec les membres potentiels de la section.

7.1 Décidez-vous sur le but (objectifs) de votre section. (*Voir l'article II des statuts de l'ISTF centrale, l'article II du modèle des statuts de l'ISTF pour des exemples d'objectifs.*)

REMARQUE: L'énoncé des objectifs/activités projetés est adéquat, mais la section peut vouloir énoncer une mission, une vision, des buts, des objectifs, des activités plus spécifiques. Les sections organisées au niveau supranational ou national doivent assumer un rôle d'encouragement et de coordination au service de l'ensemble de la région ou de la nation, et dans le processus l'on peut promouvoir des sections sous-régionales ou infranationales. Les sections locales peuvent être constituées indépendamment d'une section nationale (par exemple, dans une institution universitaire), mais l'ISTF centrale encourage la collaboration et la coordination entre les sections. L'ISTF centrale encourage la formation de sections locales à une échelle où les membres peuvent se rencontrer en personne pour partager des informations, y compris sur les écosystèmes et les problèmes locaux, et éventuellement s'engager dans d'autres activités.

7.2 Décidez les activités que la section mènera. Les objectifs et activités doivent être en accord avec la mission, la vision, les buts et les activités de l'ISTF. **EN AUCUNE CIRCONSTANCE, UNE SECTION NE DEVRAIT PARRAINER DES ACTIVITÉS POLITIQUES.** (VOIR LES ARTICLES I, II, IX DES STATUTS DE L'ISTF CENTRALE [*points 6 et 7*]; *le modèle des statuts De la section de l'ISTF, article II.*)

Quelques suggestions d'activités sont:

- Contribuer aux articles des bulletins de l'ISTF
- Fournir des informations sur les forêts tropicales et les activités forestières aux membres de la section et à d'autres publics
- Encourager l'amélioration des pratiques forestières tropicales
- Mener des activités de vulgarisation, telles que la visite des zones de démonstration et des discussions sur les résultats avec les membres du public
- Recruter de nouveaux membres
- Offrir des programmes de formation générale
- Interagir avec l'ISTF centrale et d'autres sections / groupes
- Co-sponsoriser ou collaborer à des études et projets relatifs aux problèmes de la foresterie tropicale et aux pratiques forestières

7.3 Décidez de la façon dont la section sera régie (dirigeants, comités, etc.). Le Conseil de l'ISTF recommande vivement que la section soit dirigée par un président (ou coordonnateur) et un vice-président (ou vice-coordonnateur) ou 2 coprésidents ou co-coordonnateur, un secrétaire et un trésorier. L'un des membres du comité exécutif de la section doit être désigné comme agent de liaison avec l'ISTF centrale. (*Voir l'article IX des statuts du bureau de l'ISTF centrale [point 4]; les articles IV et V. du modèle des statuts de la section de l'ISTF*)

7.4 Décidez de la manière dont les élections se dérouleront. Le résultat de l'élection doit être basé soit sur un vote à la majorité des membres (si en ligne ou par courrier), soit à la majorité des personnes présentes à une réunion ordinaire de la section (avec un quorum d'au moins la moitié plus un des membres en attendant). La première élection de la section aura lieu après que les statuts auront reçu l'approbation finale et que la section aura été autorisée par le président de l'ISTF centrale. Si l'élection aura lieu lors d'une réunion, tous les membres de la section doivent être informés de cette réunion dans un délai suffisant (2 semaines sont suggérées). (*Voir l'article VI du modèle de statuts de la section de l'ISTF.*)

7.5 Décidez de la manière dont la section sera financée. Décidez si votre section aura des cotisations et quelle sera la structure des cotisations (c.-à-d. Un coût pour tous les membres ou peut-être des coûts différents pour différentes catégories de membres). (*Voir les statuts de l'ISTF centrale, articles IX [point 8]; modèle de statuts de la section de l'ISTF, article VI.*)

7.6 Décidez de la manière dont les finances de la section seront gérées. (*Voir l'article VIII du modèle des statuts de section de l'ISTF.*)

7.7 Décidez de la manière et de la fréquence des réunions des membres de la section. (*Voir les statuts de l'ISTF centrale, articles IX [point 9]; modèle de statuts de la section de l'ISTF, article VII.*)

7.8 Décidez de la manière dont les rapports seront rédigés. Chaque section doit rédiger et soumettre un rapport annuel au Conseil de l'ISTF centrale sur les activités, les finances, les membres et les dirigeants. (*Voir les statuts de l'ISTF centrale, articles IX [point 10]; modèle des statuts de section de l'ISTF, article IX.*)

7.9 Décidez de la manière dont les statuts seront modifiés. (*Voir l'article X du modèle des statuts de la section de l'ISTF.*)

8. Avec les informations des étapes 4-7.9, rédigez le projet de statuts de la section en utilisant le «Formulaire de projet de statuts de section».

9. Une fois terminé, envoyez le projet de statuts de la section au Conseil de l'ISTF centrale à (tropicalforesters@gmail.com) pour révision initiale.

10. Convertissez le projet de statuts de la section en statuts (document directeur, feuille de route). Utilisez le formulaire pour convertir le projet de statuts de la section en statuts et finalisez-les par rapport au modèle pour les statuts suggérés de la section l'ISTF. Les statuts peuvent être en anglais, espagnol ou français.

11. Envoyez le projet de règlement au Conseil de l'ISTF (tropicalforesters@gmail.com) afin que le Conseil puisse examiner votre projet de statuts et indiquer toute modification, et incorporer ses suggestions. (Cela peut prendre quelques itérations.) Les membres potentiels de la section (ceux qui répondent) et le Comité de gouvernance de l'ISTF centrale parviennent à un accord sur les projets de statuts.

12. Les statuts finalisés doivent être approuvés par la majorité des membres de la section, probablement par courriel. (*Voir les statuts de l'ISTF centrale, articles IX [point 3].*)

13. Envoyer les statuts au Conseil de l'ISTF *centrale* pour approbation. Le conseil vote pour approuver ou non les statuts (l'approbation devrait réussir si les statuts sont préparés avec soin et avec l'avis du conseil). «Après soumission de la constitution finalisée ou des statuts approuvés par le groupe local, le président de l'ISTF autorisera, sous la direction du Conseil central, la création de la section».

14. Les membres potentiels adoptent officiellement les statuts et la section est formé (peut faire e courriel).

15. Élire les dirigeants conformément aux statuts de la section. Voici une manière (suggérée) de procéder pour la première élection de la section:

a) Formez un comité provisoire de nomination et d'élection (pour cette élection uniquement parce qu'elle aura lieu avant que vous ayez établi un comité exécutif). Les membres de ce comité doivent être des personnes qui NE SERONT PAS candidates à des postes, pour garantir l'impartialité.

b) Faites un appel à la candidature aux membres (de soi ou d'autres) pour chaque poste. Chaque candidat doit accepter d'être candidat et fournir un CV au comité pour examen. Le comité (s'il trouve nécessaire) peut envoyer un bref sondage à chaque candidat potentiel avec des questions sur les raisons pour lesquelles ils veulent se présenter aux postes, quels seraient leurs projets/vision pour la section, quelles sont leurs principales qualifications pour le poste d'intérêt. Les candidats ne doivent briguer qu'un seul poste. Les statuts de la section devraient contenir quelque chose sur la manière dont les candidatures seront faites et sur la manière dont les élections se dérouleront, y compris la première élection.

[Un EXEMPLE (basé sur le modèle des statuts de la section): Les statuts PEUVENT dire: "Les candidatures seront faites au secrétaire par les membres jusqu'à trois (3) mois avant les élections". Mais les statuts PEUVENT AUSSI indiquer que la PREMIÈRE élection doit avoir lieu dans les 2 mois suivant l'approbation formelle et l'adoption des statuts. Il n'y a pas encore de personne désignée pour recevoir les candidatures, c'est donc ce comité provisoire des nominations et des élections qui recevra les candidatures. Donnez donc aux gens deux semaines pour répondre à l'appel de candidatures.]

c) Sélection des candidats. Extrait du modèle des statuts la section: "Les candidats nommés doivent consentir a la nomination au poste de candidat pour être admise en tant que candidats. Le comité de nomination et d'élection examinera les candidatures et sélectionnera un maximum de trois candidats pour chaque poste. Conformément à l'engagement de l'ISTF en faveur de la diversité de genre, ethnique et géographique, la recherche de 50% au maximum des nominations aux postes du conseil d'administration sera celle de membres d'une ethnie ou d'un autre groupe, et pas plus de 70% d'un sexe. Les membres seront informés des candidats aux postes et de leurs qualifications au moins un mois avant les élections."

Le comité provisoire des nominations ou candidatures et des élections devrait agir dans les 10 jours environ pour sélectionner les candidats, puis transmettre le bulletin de vote et les qualifications aux membres de section.

d) Conduire l'élection. Donnez aux gens 2-3 semaines pour voter. Assurez-vous d'envoyer des rappels aux membres. Le vote peut se faire électroniquement, car les membres de la section peuvent être répartis sur une vaste zone, comme un pays entier. Le comité provisoire des candidatures et des élections pourrait constituer un bulletin de vote sous forme de document électronique et l'envoyer par courrier électronique aux membres. Les membres peuvent renvoyer leurs votes et le comité comptabilise les votes. Un inconvénient est que l'anonymat n'est pas possible avec cette méthode, mais je ne vois pas comment rendre le vote électronique anonyme, sans utiliser un service de vote électronique en ligne pour lequel vous devez payer de l'argent. Mais au moins, le Comité doit être impartial, car aucun d'entre eux ne se présente. Et sur le plan éthique, ils ne devraient pas discuter du vote avec quiconque en dehors du comité.

e) Le comité détermine quels candidats sont élus. À partir du modèle des statuts de la section, ceux qui forment la section doivent décider si les candidats pour chaque poste recevant une [majorité] OU [pluralité ou majorité relative] des bulletins de vote reçus seront déclarés élus. "La potentielle section doit décider si les élus seront déterminés par une majorité ou une pluralité / une majorité relative. Si la majorité est sélectionnée, vous devez décider quoi faire en cas de pluralité (majorité relative). La majorité signifie qu'une personne obtient plus de la moitié des voix. Une pluralité ou une majorité relative est le nombre de votes reçus par la personne avec le plus de votes, qui peut être inférieur à 50% du total des votes.

f) Le comité annonce les élus.

16. Les dirigeants élus prennent leurs fonctions et signent les règlements approuvés et adoptés.

17. Les dirigeants élus commencent les opérations de la section.

L'ISTF centrale mettra ces documents à la disposition de ceux qui forment les sections:

1. Les statuts de l'ISTF centrale
2. Les directives de l'ISTF pour la formation des sections
3. Le formulaire de projet de statuts de la section de l'ISTF.
4. Le formulaire de conversion du projet de statuts de la section en statuts.
5. Le modèle pour les statuts suggérés de la section de l'ISTF.
6. La liste mise à jour des membres de l'ISTF dans votre région.